



DEMANDE D'AUTORISATION D'ÉTUDE DES COLLECTIONS

DATES ET DUREE DE L'ETUDE:

*La demande doit être envoyée au conservateur en charge de la collection étudiée dans un délai de **15 jours minimum** avant la venue du chercheur au MAN.*

Le nombre de place en salle étant limité une date ultérieure de réservation pourra être proposée.

Durée envisagée :

.....
.....

Calendrier envisagé :

.....
.....

Nombres de tables réservées :

.....
.....

NATURE DE L'ÉTUDE

Demande portant sur les collections

- Paléolithique
- Mésolithique
- Néolithique
- Âge du Bronze
- Premier Âge du Fer

- Second Âge du Fer
- Gaule romaine
- Premier Moyen Âge
- Archéologie extra-métropolitaine

Conservateur du MAN responsable des collections

- Catherine SCHWAB
- Rolande SIMON-MILLOT
- Laurent OLIVIER
- Hélène CHEW
- Fanny HAMONIC
- Christine LORRE

Demande adressée par

Nom :

Prénom :

Adresse professionnelle (chercheurs statutaires) :

.....
.....
.....

Adresse personnelle (étudiants et chercheurs indépendants) :

.....
.....
.....

Téléphone fixe :

Mobile :

Courriel :

Nature et objet de l'étude

Cursus universitaire

Nature du diplôme :

.....

Intitulé de la recherche :

.....
.....
.....

Date du dépôt du sujet :

Date de soutenance prévue ou fixée :

Directeur de recherche :

Établissement :

.....
.....

Adresse de l'établissement :

.....
.....

Recherche académique

Objet de l'étude :

.....
.....
.....

Cadre de l'étude :

.....
.....
.....

État d'avancement de l'étude :

.....
.....
.....

Importance des collections du MAN pour l'étude :

.....
.....
.....

Recherche personnelle

Objet de l'étude :

.....
.....
.....

Cadre de l'étude :

.....
.....
.....

État d'avancement de l'étude :

.....
.....
.....

Importance des collections du MAN pour l'étude :

.....
.....
.....

Finalité de l'étude

Publication autonome

Auteurs principaux (3 maximum)

-
-
-

Support envisagé

.....
.....
.....

Nature de la publication (monographie, article, catalogue, notice, etc.)

.....
.....
.....

Publication dans un cadre collaboratif

Directeur du projet collaboratif et de la publication

.....
.....
.....

Projet de recherche (ANR, PCR, etc.)

.....
.....
.....

Support envisagé

.....
.....
.....

Nature de la publication (monographie, article, catalogue, notice, etc.)

.....
.....
.....

Calendrier du projet (début et fin)

.....
.....
.....

Objet de l'étude

Collections sollicitées pour l'étude

Région	
Département	
Commune	
Site	
Référence topographique ou stratigraphique	
Matériel	
Nombre approximatif de pièces ou de contenants	
N° inventaire MAN	

Connaissance des collections sollicitées pour l'étude (évaluation de la connaissance de la cible de recherche)

Bonne connaissance des collections du MAN utiles pour l'étude envisagée

Connaissance approximative des collections du MAN utiles pour l'étude envisagée

Connaissance nulle ou faible des collections du MAN utiles pour l'étude envisagée

CONDITIONS D'ACCÈS AUX COLLECTIONS

Accès aux collections

L'accès aux collections est subordonné à la signature du présent document par toutes les parties.

Toute consultation doit faire l'objet d'une prise de rendez-vous auprès du responsable des collections, par téléphone ou par messagerie électronique, au moins deux semaines avant la venue au MAN.

Étude des collections

Aucune intervention sur les objets n'est autorisée (nettoyage, marquage, collage, moulage, etc.)

Sont soumis à un accord écrit préalable du responsable des collections :

- - les prélèvements ou analyses ;
- - les photographies ;
- - le (re)classement ou le (re)conditionnement des objets.

Toute autorisation peut être retirée en cas de mise en péril des collections ou de dysfonctionnement dans le déroulement de l'étude.

VALORISATION DE L'ÉTUDE

Les collections conservées au MAN sont des collections publiques et sont, à ce titre, accessibles pour étude dans le respect de leur bonne conservation et de leur sécurité-sûreté, et en fonction des charges et contraintes professionnelles des responsables des collections.

En tant qu'institution publique, le MAN a vocation à enrichir la documentation des collections dont il a la charge, pour en assurer une meilleure connaissance et valorisation. Par conséquent, !

Les chercheurs bénéficiant de l'accès aux collections du MAN ainsi qu'à la documentation afférente doivent contribuer à la documentation et à la valorisation des collections.

Dans le cadre d'études en cours

Le chercheur doit fournir au MAN un double des données objectives de son étude (fiches, dessins, clichés argentiques ou numériques, résultats d'analyses, bases de données informatisées, etc.).

Ces données doivent être communiquées au MAN dans un délai raisonnable et ne pouvant excéder six mois.

Dans le cas d'études segmentées dans le temps, le chercheur doit communiquer un double des données objectives de son étude à l'issue de chaque séjour au musée, préalablement à la poursuite de l'étude.

Le musée s'engage à ne pas diffuser les données communiquées sans autorisation préalable de l'auteur.

Dans le cadre d'études achevées

Le chercheur doit fournir au musée un exemplaire du mémoire universitaire et/ou de toute publication scientifique sur les collections étudiées, y compris lorsqu'elles ne constituent pas le sujet exclusif du mémoire ou de la publication.

Il peut être demandé au chercheur d'envisager la publication de l'intégralité de son étude ou d'une présentation substantielle de ses résultats, dans la revue du musée *Antiquités Nationales*, un exemplaire du numéro de la revue et des tirés à part de sa contribution lui étant alors fourni par le musée.

Pour toute publication de photographie appartenant au MAN ou à la RMN-GP est soumise au paiement de droits.

La signature du présent document par le chercheur vaut engagement à respecter, d'une part, le règlement intérieur du service à compétence nationale *Musée d'Archéologie nationale - Domaine national de Saint-Germain-en-Laye*, d'autre part, les protocoles, procédures et obligations qui s'imposent à toute personne au musée. Tout chercheur n'ayant pas respecté ses engagements pourra se voir refuser l'accès aux collections du musée.

Le chercheur Date Signature

Le responsable des collections Date Signature

Le responsable du pôle scientifique Date Signature